



Heures supplémentaires apprenti

Par **helbert**, le 17/11/2012 à 17:09

Bonjour !

J'ai 17 ans, je suis en formation cap restaurant et j'ai un cdd 35H

Je fais entre 40H et 70H par semaine, même pendant les stages de convencion au centre de formation,

Mon maitre d'apprentissage également mon patron ne veux pas me les payer ni me les rendre en jours de recuperations. Il-y-a à peu de temps mon patron a réussi à me donner 2 jours et demi de recuperations. mais il vient de m'annocer au lieu des 2 jours et demi qu'il veut me donner qu'un seul jour et demi. malheureusement je ne peux pas déplacé ce que j'avait prevu pour ce jour, il a dit que si je n'éte pas present ce jour il allait m'envoyer une lettre d'avertisement et par la suite qu'il allait resilier mon contrat.

Mes droits son un peu flou, pouvait vous méclairer,
merci cordialement!

Par **P.M.**, le 17/11/2012 à 17:29

Bonjour,

C'est assez simple, puisque vous avez moins de 18 ans mais plus de 16 ans :

- Une même journée de travail ne peu avoir plus de 8 h
 - Vous ne pouvez pas travailler plus de 4h1/2 sans avoir une pause d'au moins 30 mn
 - Le repos quotidien entre deux journées de travail est au minimum de 12 h
 - La durée hebdomadaire de travail ne peut excéder 35 h sauf dérogation
 - Vous devez avoir normalement, sauf dérogation par Accord collectif, 2 jours consécutifs de repos hebdomadaire et en tout état de cause, il ne peut pas être inférieur à 36 h
- Vous pouvez donc contraindre l'employeur à respecter le Code du Travail et refuser d'effectuer des heures supplémentaires...

Je vous conseillerais de contester l'avertissement sachant que seul le Conseil de Prud'Hommes pourrait le résilier s'il s'agit d'un contrat d'apprentissage...

Je vous conseillerais aussi de vous rapprocher de l'Inspection du Travail...